



Brève n° 06 - 2021



Compte rendu de la séance du 15 décembre 2021

Présents : Madame Sophie CHANTEMILLE, Madame Marie-Claude KAVARIAN, Monsieur Jean-Claude ROUX, Madame Angélique FOUCAULT, Monsieur Alexandre LETELLIER, Monsieur Jacky MUNOZ, Monsieur Constant VAAL, Madame Christine DELHAYE, Monsieur Willy VENARD, Madame Vanessa BRUNET, Monsieur Thomas FRECHOT

Délibérations du conseil :

- **Décision modificative n°2 du Budget principal 2021 (DE 2021 038)**
- **Décision modificative n°1 du Budget annexe 2021 (DE 2021 039)**

Mme Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives. Ceci consiste en transferts entre les comptes de fonctionnement et investissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes.

- **Approbation du rapport de CLECT (DE 2021 040)**

Vu le rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges établi le 21 septembre 2021,

Vu le IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts qui dispose que le rapport de la CLECT "est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L.5211-5 du code général des collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport du conseil municipal par le président de la commission",

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide :

Article 1 : Le Conseil Municipal approuve le présent rapport de la CLECT de la Communauté de Communes Puisaye Forterre du 21 septembre 2021.

Article 2 : Le Conseil Municipal autorise Mme Le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

- **Approbation d'une attribution de compensation dérogatoire (DE 2021 041)**

Vu le rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges établi le 12 novembre 2018, notamment les propositions de la CLECT pour une adoption dérogatoire des attributions de compensation (1°bis du V de l'article 1609 nonies du CGI) ",



Vu la délibération du conseil communautaire en date du 30 septembre 2021 approuvant les montants dérogatoires d'attribution de compensation proposés par la CLECT,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide :

Article 1 : Le Conseil Municipal approuve le montant dérogatoire d'attribution de compensation de **22 160 €** pour la commune de BEAUVOIR, tel que proposé dans son rapport établi le 21 septembre 2021.

Article 2 : Le Conseil Municipal autorise Mme Le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

- **Remboursement au CPI de BEAUVOIR les vacances de juin à juillet 2021**
(DE 2021 042)

Vu la délibération du conseil d'administration du SDIS du 04 Mars 2003,

Vu le tableau du détail des interventions du CPI de BEAUVOIR qui ont été remboursées par le SDIS, à la mairie de Beauvoir, pour la période de juin à juillet 2021,

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité décide de reverser au CPI de BEAUVOIR la somme de 394,14 euros au titre des interventions effectuées.

- **Convention constitutive d'un groupement de commandes permanent**
(DE 2021 043)

Les articles L2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique offrent la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes qui ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation de contrats.

Considérant la concomitance de besoins de la communauté de communes de Puisaye Forterre et de ses communes membres pour l'entretien et la modernisation de leurs infrastructures routières et de leurs équipements,

Considérant qu'il convient de désigner la communauté de communes de Puisaye Forterre en tant que coordonnateur du groupement de commandes,

Considérant la délibération n° 0281/2021 du conseil communautaire approuvant la mise en place d'un groupement de commandes permanent,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Approuve la convention définissant la constitution et le fonctionnement d'un groupement de commande permanent,

Approuve la désignation de la Communauté de Communes de Puisaye Forterre comme coordonnateur du groupement de commande

- **Facturation Eau et Assainissement** :

Mme Le Maire expose au Conseil Municipal que les factures de consommation d'Eau de la Doué et de l'Assainissement communal, à compter de Janvier 2022, seront émises semestriellement, à savoir :

- Juin et décembre



Sujets divers :

- **Courrier de M. LARRIVÉ** concernant l'allocation vétéran des sapeurs-pompiers :
Mr Le Député nous confirme que pour l'année 2021, l'allocation restera à la charge du SDIS.

- **Courrier de M. ARRIGHI :**
Mr Jean Philippe SAULNIER ARRIGHI propose d'assister à un conseil municipal afin d'exposer les projets de la Communauté de Commune Puisaye Forterre. Le conseil réfléchira à cette proposition.

- **Véhicules Pompier de Beauvoir :**
Les pompiers de Beauvoir ont présenté lors de la cérémonie du 11 Novembre dernier le nouveau véhicule qu'ils ont acheté sur les fonds propres de l'amicale.

L'ancien camion « unimog » a été vendu à un collectionneur, cela permettra de financer son remplacement par l'achat d'un 2^{ème} véhicule d'intervention type « Defender ».

- **Réunion Gendarmerie :**
Mme Le Maire a assisté à une réunion début décembre, sur invitation du chef d'escadron Miguël AUVRAY commandant de la gendarmerie départementale d'Auxerre.
Il a été présenté l'organigramme de la compagnie et des différentes brigades.
Notre commune dépend de la brigade de Toucy sous le commandement du Major Kardes.
La gendarmerie rappelle la mise en place des dispositifs vigilances :

- Tranquillité vacances
- Tranquillité seniors

Pour cette dernière, il est rappelé de ne pas ouvrir votre domicile à des démarcheurs, de ne pas prendre de rendez-vous suite à un appel téléphonique.

N'hésitez pas à contacter la gendarmerie ou la mairie si vous avez un doute et si observez des faits suspects.

Les bons réflexes : méfiance, ne pas ouvrir et contactez vos proches ou vos voisins pour vous rassurer.

- **Déploiement de la fibre :**
Suite à une réunion organisée par notre député Mr LARRIVÉ et notre sénatrice Mme VERIEN, tous les acteurs du déploiement de la fibre étaient présents.
Le conseil départemental souhaite que la fibre soit installée d'ici fin 2023 pour l'Yonne.
Beauvoir est planifié pour milieu 2022.
Un suivi de ces travaux sera nécessaire du fait de la rapidité d'exécution.
Nous pourrions solliciter les maires des communes en cours de travaux.

- **Présentation "Ages et Vie" :**
Lors des entretiens de Champignelles, nous avons pu visiter une des maisons « Ages & Vie ». Ces hébergements proposent une alternative à l'EHPAD, pour des personnes encore valides. Vous pourrez trouver de la documentation et des contacts à votre mairie.

- **Colis de Noël :**
Cette année les colis de Noël seront à nouveau distribués uniquement par les conseillers municipaux, en respectant les gestes barrières, le samedi 18 décembre.
Nous remercions l'ancienne association du Club des Aînés qui permet encore cette année de les offrir.



- **Centre Aquatique de Toucy :**

Les marchés sont attribués et la première « brique » devrait être posée courant Avril 2022, pour une fin de travaux annoncée pour fin 2022.

- **Siège Communautaire :**

Les marchés sont attribués et les travaux doivent être effectués également courant 2022.

- **Vœux du Maire :**

Nous avons réservé le dimanche 16 Janvier 2022 pour vous inviter au Mille Club, aux traditionnels Vœux du Maire. Malheureusement du fait de la situation sanitaire dégradée, nous sommes contraints à nouveau d'annuler. Nous en sommes désolés.



*Toute l'Equipe Municipale, les conseillers, adjoints et moi-même vous souhaitons de Très Bonnes Fêtes de Fin d'Année. Prenez soin de vous et de vos proches.
Bien amicalement, Sophie Chantemille*

